



# Conditions d'intégration de la pension INNOVADOG

## 1 / Je vérifie que j'ai bien les documents obligatoires à laisser à la pension le temps du séjour

- Le carnet de santé et/ou le passport (suivant où sont notés les derniers vaccins)
- La carte d'identification (une pièce d'identité du propriétaire peut être demandée)
- L'ordonnance si nécessaire car indispensable pour l'administration d'un médicament

## 2 / Je vérifie que les conditions sanitaires de mon animal sont satisfaisantes pour qu'il soit accepté en pension :

Pour tous (chiens et chats) il est demandé :

- de vermifuger au maximum 1 mois avant son entrée et de le refaire à la fin du séjour
- de faire un traitement antiparasitaire (contre tiques/puces) qui couvre la période du séjour

En cas de présence de parasite l'animal aura une consultation vétérinaire et un traitement à la charge du propriétaire. Pas de justificatifs demandés car si vous prenez soins normalement de votre animal, il n'y a pas de raison qu'il est des parasites.

Spécifiquement pour les chiens, il est obligatoire :

- qu'il soit à jour de ses vaccins annuels contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose
- qu'il ait eu le vaccin intra nasal pour la Toux de Chenil ( Pneumodog ou Nobivack).

Il est conseillé mais pas imposé de le faire vacciner contre la rage.

Spécifiquement pour les chats :

- qu'il soit à jour de ses vaccins contre la maladie du Coryza, le Typhus, la Leucose

Il est conseillé mais pas imposé de le faire vacciner contre la rage.



# TOLERANCE ZERO !

Conditions non respectées = animaux refusés